



alliance française des designers

Paris, 17 février 2016

Madame Audrey Azoulay
Ministre de la Culture et de la communication
3, rue de Valois
75001

Madame la Ministre de la Culture et de la communication,

J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre, souhaitant vous entretenir du sujet suivant :

Nous prenons connaissance d'un projet d'arrêter l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI) pour la fondre dans la Cité du design de Saint-Étienne. Il nous semble important de vous faire part de notre désapprobation la plus totale. N'y voyez aucune demande de protection quelconque d'acquis, nous n'en avons pas. Du point de vue de l'Alliance française des designers (AFD) — premier syndicat professionnel français de designers, soit 1800 praticiens chefs d'entreprise ou indépendants de toutes disciplines du design — la Cité du design de Saint-Étienne a une vision erronée de notre profession, de sa pratique ainsi que de sa valeur ajoutée. C'est un peu comme si une « Maison de la Médecine », si elle existait, était constituée d'un conseil d'administration composé uniquement de maires, de conseillers départementaux et de chefs de service.

La Cité du design de Saint-Étienne émet des principes qui restent coupés de la réalité, notamment économique et sociale, des entreprises en général et du design en particulier. La partie la plus visible de la Cité est certainement sa biennale, dont la vision universitaire et para-artistique fait que les entreprises ne s'y retrouvent que rarement. Cette biennale est devenue une agréable kermesse visitée par les praticiens sélectionnés et les étudiants en design. La Cité du design prend la problématique du design à l'envers: elle avance la notion culturelle du design comme étant un préalable, alors qu'en réalité ce ne peut être qu'un aboutissement éventuel. Un phénomène d'illusion masque la réalité, dont la Cité reste coupée parce qu'elle comprend le design comme une activité culturelle avant-tout. C'est parfait pour servir de vecteur de communication auprès d'autres villes membres du Design Unesco mais ça ne fait pas avancer la cause du design et ses enjeux économiques et sociaux. Les quelques actions de la Cité orientées « marché », telles que Design to Business, se sont avérées des échecs. L'évaluation de ces actions est réalisée par la Cité du design elle-même, qui la rapporte à son conseil d'administration. La racine de cette vision vient sans doute du fait qu'elle est pilotée par des organismes publics et non par des praticiens et des spécialistes de l'entreprise ayant intégré le design dans leur stratégie.

Depuis 30 ans, l'APCI n'a cessé de démontrer l'importance du design pour le dynamisme de notre économie dans la compétition internationale, le potentiel que représente le design en ressource d'emplois, et, à l'instar de bien des pays européens, l'intérêt de développer une véritable politique d'État pour favoriser le design dans les entreprises et les collectivités. L'APCI a accompli de grandes choses avec si peu parce que, à l'écoute des professionnels, chacune de ses actions est votée par un conseil d'administration constitué d'un ensemble de praticiens du design, d'entreprises de design et d'organisations intégrant le design. Chaque euro dépensé par l'APCI sert les intérêts du design et non les intérêts d'une ville ou d'un département. Le design est un équilibre entre Business et Culture, l'APCI le vit au jour le jour avec les designers.

Intégrer les actions de l'APCI à la Cité du design de Saint-Étienne aurait pour effet de les faire disparaître: bien que la Cité soit une entité juridique mieux financée, elle n'est pas structurée — dans son fonctionnement et dans son esprit — pour être en mesure de comprendre et mettre en œuvre les actions issues de la culture d'entreprise de l'APCI. C'est pourquoi l'AFD milite pour que les actions historiques de l'APCI restent au service des intérêts de la profession du design et de ses meilleures pratiques.

Au nom du conseil d'administration de notre organisme, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

François Caspar, président de l'AFD
f.caspar@afd.eu.com / 06 80 48 62 67

*Copie à Pierre Oudart, Directeur adjoint Délégué aux arts plastiques, DGCA
et Anne-Marie Boutin, présidente de l'APCI*